

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1504

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 000 000	0
Recherche spatiale	0	1 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer 1 000 000 d'euros du programme 193 « Recherche spatiale », action 4 « Maîtrise de l'accès à l'espace » vers le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », action « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé ».

L'objectif est de flécher davantage de crédits pour soutenir la recherche sur l'autisme en France.

Selon l'INSERM, dans notre pays, 700 000 personnes ont un trouble du spectre autistique dont 100 000 ont moins de vingt ans. Selon autisme info service, 8 000 enfants autistes naissent tous les ans, soit une personne sur cent.

La recherche en France est très peu développée pour ces personnes ou ces enfants. Il convient de mettre en place une politique volontariste pour accompagner ces familles et les soutenir dans notre pays. Il arrive que des familles soient obligées de quitter la France pour trouver des soins ailleurs, cette situation est insupportable.

La recherche est donc indispensable et elle entraînera une politique bénéfique pour ces personnes et leurs proches.